

Le CCAS

Au quotidien, le CCAS a une vraie **mission de solidarité** qui se traduit tout d'abord par de l'accueil et de l'orientation du public. La loi lui confère également la mission d'accompagnement dans l'instruction des dossiers de demande d'aides sociales légales proposées par l'Etat ou le Département, et d'aides facultatives, proposées par la commune.

Quelques aides communales regroupent un ensemble de dispositifs visant à aider les personnes en difficulté :

colis alimentaires, chèque d'accompagnement personnalisé...

Quelques aides départementales : fond d'aide à l'énergie, charte « solidarité eau », fonds de solidarité logement...

Le CCAS travaille par ailleurs en étroite collaboration avec les différents partenaires sociaux (CAF, Etat, Département, associations locales...) afin de pouvoir **répondre rapidement et efficacement à des situations d'urgence.**